

AVIS DE CONSTRUCTION

Publication de projets de construction avec possibilité de compensation des charges

(art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire)

Veillez faire paraître l'avis de construction ci-après, dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura
du 09 septembre 2021 n° 31

COMMUNE	Châtillon																														
MAITRE D'OUVRAGE	Marylin et Frédéric Seuret, Rue St-Germain, 2830 Courrendlin																														
AUTEUR DU PROJET	Marylin et Frédéric Seuret, Rue St-Germain, 2830 Courrendlin																														
OUVRAGE	Construction d'une maison familiale avec garage et couvert à voitures, terrasse couverte avec panneaux photovoltaïques en toiture, cabanon de jardin, muret avec clôture et PAC extérieure.																														
LOCALISATION	n° parcelle(s) 1024 surface(s) 894 m ²																														
rue, lieu-dit	Route de Courrendlin																														
zone d'affectation (selon le plan de zones)	Zone d'habitation (HA)																														
dimensions	<table border="1"><thead><tr><th></th><th>longueur</th><th>largeur</th><th>hauteur</th><th>hauteur totale</th><th>existantes</th></tr></thead><tbody><tr><td>- principales</td><td>14.00 m</td><td>13.00 m</td><td>3.60 m</td><td>6.27 m</td><td><input type="checkbox"/></td></tr><tr><td>- terrasse</td><td>14.10</td><td>4.63</td><td>3.00</td><td>3.00</td><td><input type="checkbox"/></td></tr><tr><td>- garage et couvert à voitures</td><td>16.60 m</td><td>9.80 m</td><td>3.00 m</td><td>3.00 m</td><td><input type="checkbox"/></td></tr><tr><td>- cabanon de jardin</td><td>4.00</td><td>4.00</td><td>2.60</td><td>3.50</td><td><input type="checkbox"/></td></tr></tbody></table>		longueur	largeur	hauteur	hauteur totale	existantes	- principales	14.00 m	13.00 m	3.60 m	6.27 m	<input type="checkbox"/>	- terrasse	14.10	4.63	3.00	3.00	<input type="checkbox"/>	- garage et couvert à voitures	16.60 m	9.80 m	3.00 m	3.00 m	<input type="checkbox"/>	- cabanon de jardin	4.00	4.00	2.60	3.50	<input type="checkbox"/>
	longueur	largeur	hauteur	hauteur totale	existantes																										
- principales	14.00 m	13.00 m	3.60 m	6.27 m	<input type="checkbox"/>																										
- terrasse	14.10	4.63	3.00	3.00	<input type="checkbox"/>																										
- garage et couvert à voitures	16.60 m	9.80 m	3.00 m	3.00 m	<input type="checkbox"/>																										
- cabanon de jardin	4.00	4.00	2.60	3.50	<input type="checkbox"/>																										
GENRE DE CONSTRUCTION	Bâtiment principal / Cabanon de jardin																														
matériaux	Ossature bois / idem																														
façades	Crépi et bois, blanc cassé / idem																														
toiture	Tuiles gris anthracite, pente 17°-20° / Tuiles gris anthracite																														
Lieu de dépôt public des plans et délai d'opposition	Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 octobre 2021 au secrétariat communal de Châtillon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement. Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).																														

Notion de la compensation des charges selon l'article 32 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire :

Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de toute autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur la construction, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Le 06 septembre 2021 Au nom de l'autorité communale : Conseil communal